

I - PRÉSENTATION DES PRINCIPALES SOLUTIONS EXAMINÉES ET JUSTIFICATION DU CHOIX

Le site du présent projet éolien a été retenu par la société Energieteam en 2013, afin de réaliser une extension du parc d'Aulnois sur Seille et de Fossieux.

Suite à l'analyse des principales contraintes environnementales et paysagères, ce secteur a été retenu du fait de sa situation vis-à-vis de la Côte de Delme et du patrimoine historique local (Château d'Aulnois sur Seille).

De même, les deux parcs éoliens les plus proches (Fresnes en Saulnois et Amélecourt) se perçoivent depuis de grandes distances, notamment depuis la route d'accès par l'Ouest au Village d'Aulnois sur Seille.

Le Schéma Régional Eolien de Lorraine, approuvé en décembre 2012 définit les territoires disposant de zones favorables de taille suffisante pour le développement de l'énergie éolienne.

A partir de la synthèse d'enjeux, tels que le potentiel éolien, les ZDE existantes, les enjeux réglementaires, environnementaux, paysagers,... la commune de Malaucourt sur Seille a été désignée comme commune favorable à l'implantation d'éoliennes.

Quatre possibilités d'aménagement ont été examinées.

Initialement, le projet s'inscrivait sur une unique ligne d'Ouest en Est (solution 1). Compte tenu de l'absence de continuité avec le parc en cours d'instruction d'Aulnois sur Seille et de Fossieux et d'une rentabilité du parc qui ne serait pas garantie avec seulement 4 machines, une nouvelle implantation a été envisagée avec 7 éoliennes réparties sur deux lignes en continuité avec le projet en cours d'instruction (solution 2).

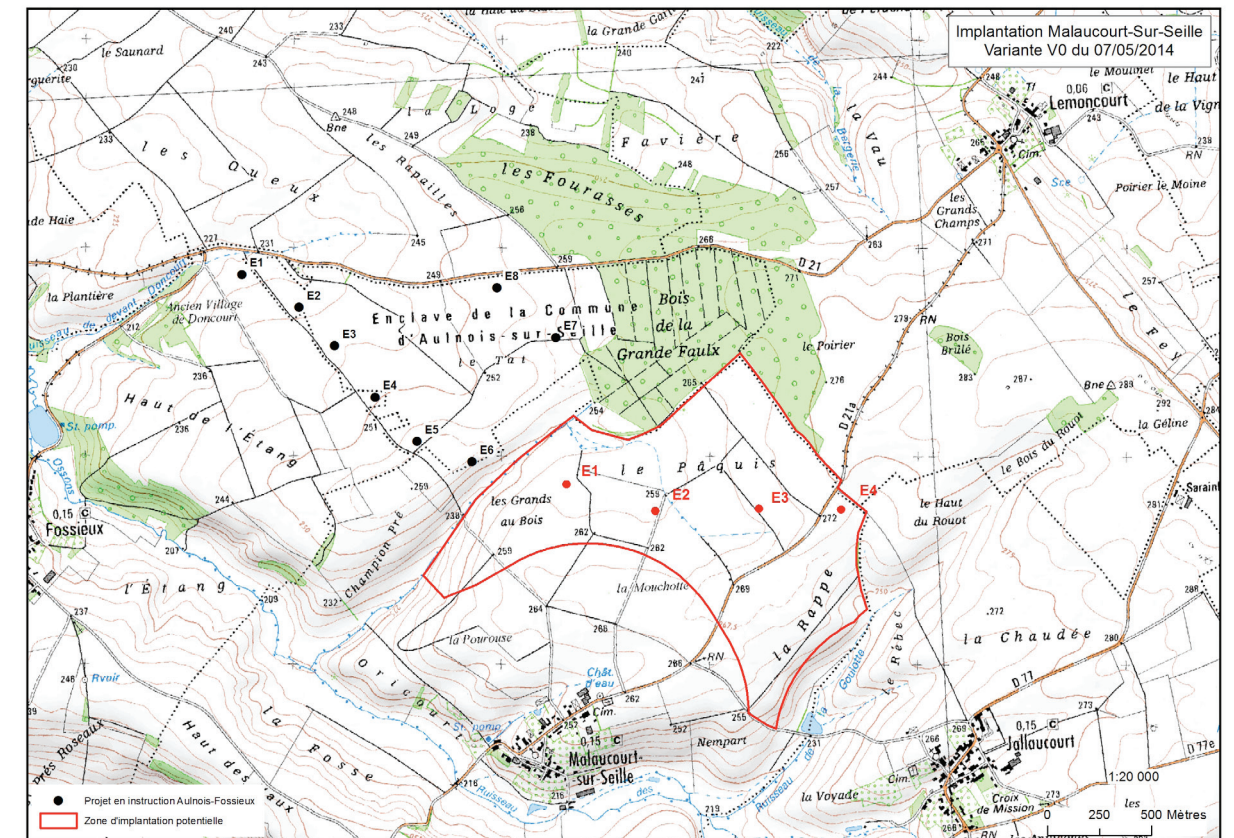


FIGURE 7 : SOLUTION 1

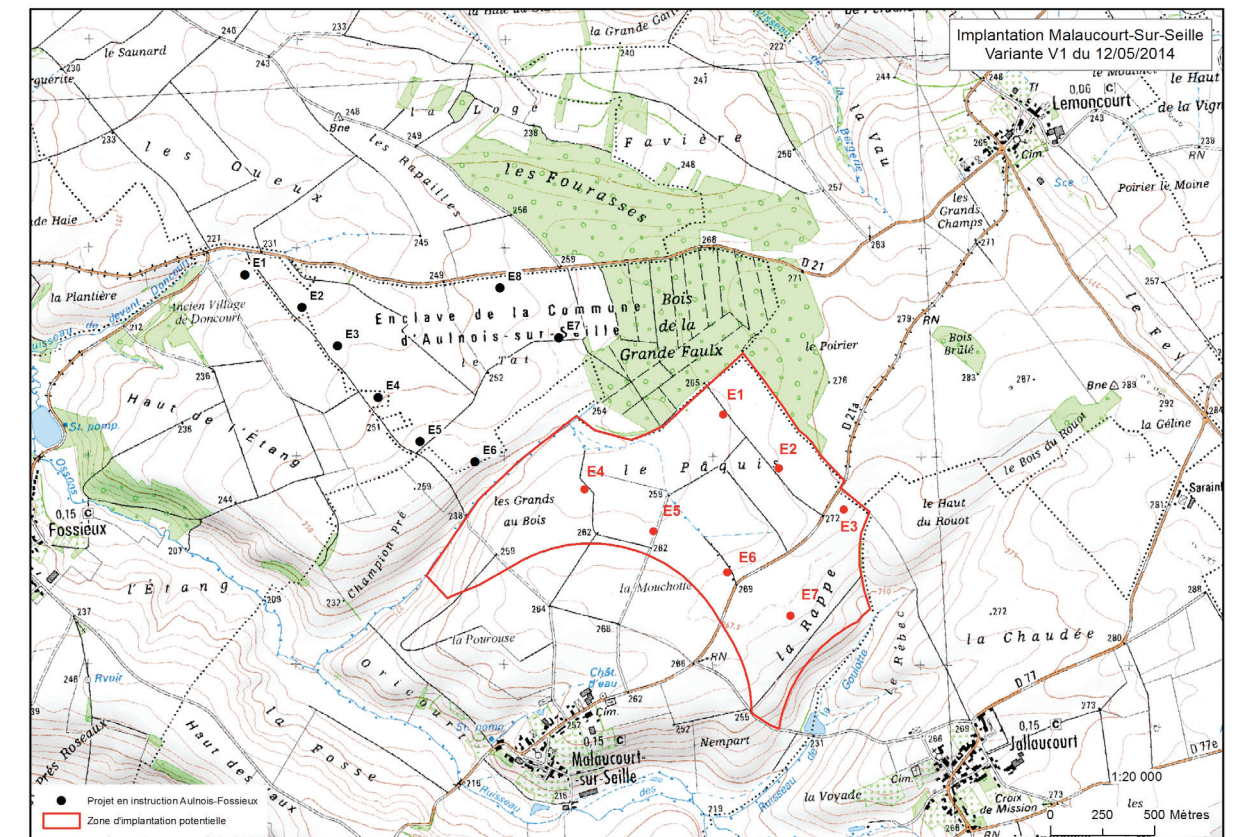


FIGURE 8 : SOLUTION 2